

Question	Réponse
1 Il y a un concept de Cycle de Vie (Ca veut dire partager des statuts obligatoire de coté acheteur par exemple Facture Rejeté ou Refusé etc a PPF) pour E-Invoicing, mais cette concept existe coté E-Reporting Aussi?Je pense pas mais Je ne suis pas sur	Un cycle de vie est bien prévu pour le e-reporting, en particulier pour permettre au déclarant de connaître le statut de la déclaration (pris en compte, rejeté, transmis, ...).
2 JE dispose déjà d'un comptes sur Chorus, faudra-t-il demander un nouveau compte utilisateur pour la FE	Non vous n'êtes pas obligé de recréer un compte. Jérôme a répondu à cette question en slide 8
3 si on choisit de passer par une PDP, doit-on créer un compte utilisateur sur le PPF ?	Si vous ne passez pas par une PDP, vous devrez passer par le PPF er donc créer un compte utilisateur. A contrario, un compte sur le PPF n'est pas nécessaire si vous utilisez exclusivement une (ou plusieurs) PDP
4 Le PPF va t'il remplacer Chorus pro ou faudra t'il continuer à transférer déposer les factures à destination de la sphère publique sur chorus pro et cela jusqu'à quand ?	Le PPF est une version étendue de Chorus Pro et reprend donc l'ensemble de ses fonctionnalités
5 Les réceptions des factures seront obligatoires a partir du 1ere Juillet ,2024, mais si on veut faire une phase pilote cette année et on est prêt par exemple Oct/Nov 2023, Est ce que ca sera ok? Ca veut dire La platform sera deja pret d'ici fin d'octobre /nov?	Non, la phase pilote est ouverte au 3/1/2024 seule la plateforme de qualification pour tester votre connexion ou raccordement sera ouverte au 1/12/23
6 Ah , ca veut dire que meme on est prêt pour un Go Live , On peut pas déployer en prod avant 1ere Jan 2024?	Pas de raccordement en PRODUCTION avant le 3 janvier 2024.
7 comment être pilote au 01/01/24? Faut il en faire la demande?	Les demandes doivent être adressées à la mission facturation électronique (mission.facturation-electronique@dgfip.finances.gouv.fr)
8 y-aura-t-il la même notion de gestionnaire principal et utilisateur que dans Chorus Pro ?	Oui il y aura les mêmes notions qu'actuellement : gestionnaire principal
9 idem compte technique?	Idem
10 Est ce que si le compte repris concerne notre partenaire je suppose qu'il devra passer par une phase de certification ? est ce qu'il n'y a pas un risque temporaire avec le flux B2G ?	Nous allons nous assurer que cette transition ne bloque pas les flux B2G
11 Un compte tech. API par entreprise? Ou par OD?	Comme actuellement, un compte technique par entreprise
12 je voudrais clarifier le point sur le compte Chorus. Il est mentionné dans le fil de discussion qu'il faut créer un compte si on ne passe pas par une PDP. Dans le cas d'utilisation d'une PDP cela signifie t il que nous n'avons pas besoin de créer un compte gestionnaire et un compte technique? Comment pourrions-nous nous assurer de l'intégration du flux côté Chorus ? Uniquement via la PDP?	Voir réponse à a question 3. Les PDP offriront le même service de suivi des factures que Chorus Pro.
13 Comment se passe le raccordement en cas d'autofacturation (besoin du compte technique de la société réputée avoir fait la facturation ?)	En cas d'autofacturation, seuls les comptes de l'émetteur du flux (acheteur) sont nécessaires.
14 Le dépôt manuel de la facture ne sera autorisée que de façon temporaire (fin PDF au 31/12/2027)au 01/01/2028 seule une facture au format obligatoire ne sera possibleEn conséquence , le dépôt manuel dans chorus pro ne sera plus possible en B2GActuellement , nous sommes contraints de faire des dépôts manuels pour toute facture lié à un groupement d'entreprise(le mandataire dépose les éléments du groupements)comment allons nous gérer ce Cas d'usage en 2028 ?	Les fonctionnalités liées aux factures de travaux sont indépendantes de celles du PPF et suivront leur propre cycle de vie.
15 avantages/inconvénients PDP et OD? Vs PPF ?	
16 Est-il possible d'utiliser 2 raccordements en parallèle ? EDI et API	Oui
18 Que prévoiT le PPF en matière d'archivage ?	Concernant l'archivage, le PPF va stocker les factures et ses PJ pendant une durée de 10 ans à compter du dernier statut de la facture
19 Entre EDI et API, Laquelle des deux sont préféré ou peu importe? par exemple si on a une gros volumétrie a traiter ? Des conseils?	L'EDI est à privilégié lorsque le SI est capable de générer la facture et en cas de volumétrie importante de factures (>500 quotidiennes).
20 En ce qui concerne EN16931, avez-vous eu une confirmation que l'autorité européenne ira de l'avant dans l'évolution de la norme ?	Pour les évolutions de la norme EN16931, les discussions sont encore en cours
21 Les flux en B2G existants, qui alimentent, à date Chorus PRO, doivent-ils être migrés vers les nouveaux formats de flux e-invoicing / e-reporting ? Dans l'affirmative, un calendrier est-il exigé ?	Oui, les nouveaux formats seront exigés dans le cadre du B2G à partir du 1er juillet 2024.
22 les deux derniers bloc (Invoicee et Invoicer) seront-ils à compléter en cas de mandat de facturation ou autofacturation ?	Oui pour l'autofacturation (facultatifs)
24 Pour l'archivage il s'agit de stockage/conservation mais pas d'archivage légal à valeur probante ?	Oui
25 Cette présentation couvre-t-elle le contenu du GT DGFIP AIFE de cet après-midi ?	En partie, nous détaillons un peu plus la présentation des fonctionnalités du PPF mais nous ne présenterons pas le e-reporting dans ce détail.
27 Je travaille dans une entité publique, c'est spécifications s'appliquent également sur les factures de nos usagers ?	Oui
28 Ou nous pouvons voir ces cas de gestion en plus de détails ? (site web ?)	Dans le dossier des spécifications externes de la facturation électronique publié sur le site impots.gouv.fr
29 Pourriez vous préciser votre réponse concernant un compte technique différent par structure en terme d'OD ? Est-il possible d'associer un compte technique unique à plusieurs structures comme vous semblez l'indiquer avec votre note "(2) Un utilisateur peut être rattaché à plusieurs structures" ?	Un compte technique est nécessaire par gestionnaire principal de la structure
30 Il y a un concept de Cycle de Vie (Ca veut dire partager des statuts obligatoire de coté acheteur par exemple Facture Rejeté ou Refusé ou accepté etc a PPF) pour E-Invoicing, mais cette concept existe coté E-Reporting Aussi?Je pense pas mais Je ne suis pas sur	Voir réponse question 1
31 Existera t'il un support téléphonique PPF pour questions particulières , pour le moment uniquement GT commun	Pas avant l'ouverture en production
32 gestion des factures multi commandes quel profil Factur-X à utiliser ? car il me semble que le profil EN16931 n'est pas suffisant	Le profil extended doit être utilisé
35 En cas d'auto-facturation, qui complète le statut "payé" de la facture, le client ou le fournisseur ?	Le statut "Payé" est transmis par le payeur (ici le client). Le statut "Encaissée" reste du côté fournisseur
36 y a t il un cas d'usage autour des quittancements et factures de loyer ? le quittancement directement émis par le client en l'absence de facture de loyer est-il dans le périmètre de la réglementation ? Si oui, est-ce considéré comme une auto-facturation, ce qui alourdirait considérablement le process ? ou alors cette réglementation imposera-t-elle au fournisseur d'émettre systématiquement une facture de loyer ?	Le quittancement n'entre pas dans le cadre de cette réforme
39 l'exonération des données paiement en cas de TVA sur les débits concerne également l'e-invoicing ?	Oui
40 le statut "encaissé" peut-il être envoyé longtemps après le paiement réel pour couvrir le délai si le compte n'est pas approvisionné, ou si le client demande un rappel de fond ? Sinon, existe-t-il un statut pour dire "encaissé annulé" ?(ce délai est indépendant du délai de rapprochement des factures)	Le fait générateur de l'émission du statut est l'encaissement effectif. En cas de rappel de fonds, un encaissement négatif (=décaissement) correspondant pourra être émis.

41	Bonjour, l'exonération du reporting de délai de paiement s'applique aussi aux prestations auto liquidées ?	Oui
42	Le PPF n'assure-t-il pas la transmission des données à l'administration fiscale quotidiennement à réception de chacune des factures ?	La transmission des factures à l'administration se fait au fil de l'eau pour l'e-invoicing
43	Est ce que vous pourriez nous expliquer la différence entre Données de Transactions et Paiements? Je suis pas très clair dans quel cas ils s'appliquent	Les données de transactions couvrent les déclarations de transactions réalisées, avec ou sans factures, ouvrant paiement emportant de la TVA. Les données de paiement couvrent les paiements encaissés en rapport avec ces transactions déclarées en e-reporting ou sous forme de factures e-invoicing.
44	pour le e-reporting des données de paiement, la périodicité d'un mois s'applique-t-elle aussi bien à un paiement reporté pour un facture flux 10 que pour une facture flux 8/9 (pour laquelle le paiement serait un flux 6 cycle de vie)?	Les données de paiements sont à déclarer sur la période dans laquelle intervient leur encaissement (qui peut être différente de la période de déclaration de la transaction correspondante)
45	un avoir est forcément considéré comme une correction ?	Non
47	Le flux sémantique de "Correction" est-il forcément le flux 10 ? Pourquoi pas le réutiliser le même flux sémantique utilisé lors de la transmission 'Initial' : le 8 ou 9 ?	Une facture ne pouvant être modifiée, il n'est pas possible de renvoyer un flux 8 ou 9 "corrigé"
48	Comment traiter les irrécouvrables ?	Le PPF n'apportera pas de nouvelle fonctionnalité pour la gestion des irrécouvrables
49	e-reporting transaction : quel est le niveau de détail attendu en B2C : niveau client, ou agrégation des données ?	Le niveau client n'est pas attendu, l'agrégation doit se faire à la journée.
50	Est-ce que des cas d'usage spécifiques seront publiés s'agissant les opérations en lien avec une structure de pool bancaire (financement par plusieurs banques) ? Ou bien, est ce qu'un déjà partagé devra être appliqué à ce processus particulier ?	Non prévu pour le moment, nous vous invitons à nous préciser ce cas particulier pour permettre son analyse et ajout le cas échéant.
51	le pre-remplissage de la CA3 est prévu pour quelle date ?	Le pré-remplissage des déclarations de TVA est prévu pour le moment à l'issue de la 3ème vague de déploiement qui commence au 1er janvier 2026
52	Les escomptes consentis ultérieurement à la facturation et n'impactant pas la TVA doivent ils faire l'objet d'un flux ME systématique?	Si les cas d'usages correspondants décrits dans les spécifications externes (22a, 22b) ne répondent pas à la question, merci de transmettre précision et exemples/cas d'usages à la mission facturation électronique (mission.facturation-electronique@dgfip.finances.gouv.fr)
53	Pouvez-vous rappeler la règle du statut "payé" lorsque option sur les débits ?	Le statut "Payé" est transmis par le client lors du paiement effectif de la transaction. Le statu "Encaissé" transmis par le fournisseur et entrant dans le cadre du e-reporting n'est pas à transmettre lorsque ce fournisseur a opté pour l'option sur les débits
54	Nous parlons de statut du paiement des factures : que devra-t-on déclarer dans le cas où le montant réglé est inférieur au montant de la facture (paiement partiel, choix du client de ne pas régler la totalité) ? et dans le cas d'un sur-paiement (erreur faisant l'objet ou non d'une régularisation par la suite, notamment rapprochement sur une facture ultérieure) ?	Le montant effectivement encaissé devra être porté dans le détail du statut "Encaissée", ainsi que le montant restant dû et le montant total le cas échéant, permettant ainsi d'émettre plusieurs statut "Encaissée" correspondant à des paiements partiels pour une même facture. En cas de "sur-paiement" faisant l'objet d'un décaissement ultérieur, le montant correspondant (indiqué en négatif) pourra être également transmis dans un statut "Encaissée" faisant référence à la facture.
55	Pour les notes de frais, les données se gèrent via l'e-reporting ?	Voir questions 26/27 FAQ sur www.impots.gouv.fr (https://www.impots.gouv.fr/facturation-electronique-entre-entreprises-et-transmission-de-donnees-de-facturation)
56	une plateforme PDP peut elle transmettre des données de paiement via le flux 10- en référence à des factures saisies manuellement sur le PPF (et donc non transmise par la PDP)	Oui
57	le Ereporting remplace-t-il la déclaration de TVA?	Non mais servira au préremplissage
58	Nous faisons de nombreuses factures de révision de prix, après l'encaissement des clients supérieur aux factures initiales, mais pas forcément sur le même mois que l'encaissement. Comment peut-on les traduire dans le e-reporting (société de service soumise à la TVA sur les encaissements)	Voir réponse question 54
60	Est-ce que les montants signés sont autorisés dans les échanges (E Invoicing et E Reporting)?	Non autorisés en e-invoicing, oui en e-reporting (uniquement pour les données de paiement)
61	Si la facture a été envoyée à un mauvais code routage (sur le bon SIREN/SIRET), le fournisseur doit-il renvoyer cette même facture en facture rectificative ? ou le client peut-il modifier lui-même le code routage sur cette facture (via le PDP par exemple) ?	La modification des données de la facture n'est pas autorisée : Si la facture est refusée par le destinataire sur motif d'erreur d'adressage, celle-ci doit être rectifiée (i.e. nouvelle facture).
62	Pouvez-vous me confirmer que les flux à intégrer dans les e-reportings ne concernent que les flux facturés sur un n° de TVA français pour des opérations internationales ou européennes. Les flux sur nos n° de TVA étrangers sont totalement exclus de tout e-reporting. Merci	Oui, le e-reporting ne concerne que les assujettis à la TVA en France.
63	Même question que ci-dessus "Si la facture a été envoyée à un mauvais code routage (sur le bon SIREN/SIRET), le fournisseur doit-il renvoyer cette même facture en facture rectificative ? ou le client peut-il modifier lui-même le code routage sur cette facture (via le PDP par exemple) ?"	voir réponse question 61
64	Si pour une même société nous avons plusieurs Systemes d'information pourrions nous ou devons nous avoir plusieurs comptes techniques?	Plusieurs raccordement peuvent être opérés pour un même partenaire. Le compte technique est lié au gestionnaire principal de la structure et est donc unique. Plusieurs raccordement peuvent cependant être déclarés en API, avec une application et un code secret propres à chacun.
65	Société GRDF, nous avons des spécificités liées à la facturation de l'énergie (beaucoup de lignes de facturation, gestion d'annexes). A qui pouvons nous nous adresser svp?	Question à préciser, à adresser aux balf (mission.facturation-electronique@dgfip.finances.gouv.fr + fe2023.aife@finances.gouv.fr)
66	Par rapport à l'intervention en cours, dans le cas d'auto facturation, le cycle de vie de facture peut passer par 2 PDP : l'une (celle du client) va déposer la facture, l'autre (celle du fournisseur) va déclarer le paiement	La déclaration du paiement (statut encaissée) de la facture peut effectivement être réalisée sur une plateforme différente
68	Ai-je bien compris que les données de paiement seront communiquées qu'une seule fois par mois ?	Les données de paiement doivent être transmises en une ou plusieurs fois en respectant le délai de remise imposé par le régime de TVA choisi.
69	pouvez vous repréciser le point sur les numéros de facture dans un même groupe svp	La numérotation des factures doit être cohérente au sein d'une même entreprise (SIREN) : Deux établissements ne peuvent donc adresser des factures portant le même numéro pour un même exercice.
70	Où peut-on trouver la documentation détaillant les données et statuts obligatoires à transmettre svp ?	Les données et statuts sont précisés dans les textes, décret (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046383394) et arrêté (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046383471) du 7 octobre 2022, et repris dans les spécifications externes
71	G To B est bien soumis à l'obligation de déposer leur facture ?	Oui si elles portent de la TVA
72	Avons nous des packages prévus sur JDedwards?	Question à adresser à l'éditeur
73	Merci de nous envoyer le lien vers les documents Spécifications externes	https://www.impots.gouv.fr/specifications-externes-b2b